

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 Juillet 2021

CO 278 DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : .66

Votants : ..77

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), VIONNET André, BRIOT GAIDIOZ Cécile, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, VALLET Charles, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, SEIGLE FERRAND Antoine, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : REGALDI Sylvie à DEPIERRE Valérie, LECOQ Yves à CHUARD Valentin, POULET Gilles à BOUDRY Jeanne, MAIRE Serge à GAGNEUR Raphaël, BRENIAUX Denis à GAILLARD Jean François, GIRARD Colette à LETONDOR Jean Luc, CATHENOZ Catherine à MORBOIS Christelle, JOURD'HUI André à BONNET Dominique, BAH L Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à VILLALONGA Patrice,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette, TOURNEUR Eric à VALLET Charles,

Etaient Excusés : CHOULOT Alain, LEROY Pierre,

Etaient absents : LAMBERT Véronique, VIENNET Rémy, RENAUD Jean Marie, PETIGNY Loïc, HENARD Stéphane, CARDOT Audrey, GAVAT William, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, GROS Roger, BUYS Nelly, BERODIER Florence, REYNAUD Armande, MONTEVECCHIO Patrick, BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Jean Luc BEAUPOIL

Convocation faite le : 30 Juin 2021

Objet : Attribution de subvention dans le cadre du Fonds Régional Territorial (F.R.T)

VU le Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 :

VU le Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;

VU le Régime cadre exempté n° SA.40453 relatifs aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;

VU le Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatifs aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020,

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne / 2020/C 91 I/01).

VU le Règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Régime SA n°56985 (2020/N) – France – COVID-19 : Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises



Objet : Attribution de subvention dans le cadre du Fonds Régional Territorial (F.R.T)

VU les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-2, L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

VU l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issus de l'application de la loi NOTRe,

VU le règlement budgétaire et financier adopté le 9 octobre 2020,

VU le règlement d'intervention régionale adopté en assemblée plénière des 25 et 26 juin 2020, et le règlement d'intervention régionale adopté en commission permanente le 10 juillet 2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 Juillet 2020 ayant pour objet la délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la CCAPS pour le Fonds régional des territoires délégué,

VU les délibérations du Conseil régional en date des 25 et 26 juin 2020 et en date du 10 juillet 2020 ;

VU la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la CCAPS pour le Fonds régional des territoires délégué en date du 31 Juillet 2020 ;

VU la délibération du Conseil régional n° 20 AP.258 en date du 16 novembre 2020, transmise au Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté le 20 Novembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCAPS en date du 20 novembre 2020 approuvant le Règlement d'Application Local,

VU la délibération du Conseil communautaire de l'EPCI en date du 22 Décembre 2020 décidant de l'abondement du FRT pour le volet Fonctionnement ;

VU l'avenant n°1 à la convention de délégation d'octroi des aides par la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'autorisation d'intervention à la CCAPS pour le Fonds régional des territoires délégué en date du 22 décembre 2020 ;

VU la délibération du Conseil régional n° 20AP.30 en date du 05 février 2021, transmise au Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté le 11 février 2021

VU la délibération du Conseil communautaire de l'EPCI en date du 06 avril 2021 validant le projet d'avenant N°2 consistant à un ré-abondement de la CCAPS et de la Région Bourgogne-Franche-Comté du Fonds régional des territoires délégué ;



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 Juin 2021
CO 278 DE (SUITE)

Objet : Attribution de subvention dans le cadre du Fonds Régional Territorial (F.R.T)

VU les crédits totaux fléchés par la CCAPS et la Région dans le cadre du FRT suite à la convention initiale ainsi que les avenant N°1 et N°2, soit :

-Investissement : 175 496 €

-Fonctionnement : 87 748 €

Après instruction des dossiers par les services de la CCAPS en application du Règlement d'Application local voté en conseil communautaire le 20 novembre 2020 pour le volet INVESTISSEMENT, modifié par délibération du 06 avril 2021 ;

Sur propositions de la Commission « ECONOMIE - TOURISME – COMMERCE » réunie le 29/06/2021 pour émettre un avis sur les différentes demandes de subventions ;

Sur propositions de la commission et après validation par l'exécutif de la CCAPS réuni le 29/06/2021, il est décidé, tout en restant à budget constant pour la CCAPS rubrique « Aides aux entreprises », de ré-abonder une dernière fois le dispositif FRT – Volet Investissement par des crédits CCAPS à concurrence de 24 597 € provenant de la ligne budgétaire « Aide à l'Immobilier d'Entreprises » permettant ainsi de soutenir les derniers dossiers déposés et éligibles avant bouclage du dispositif FRT – Investissement.

Sur propositions de la commission de basculer les 4 dossiers suivants dans le volet FRT Fonctionnement de sorte à optimiser l'enveloppe budgétaire globale FRT : Auto-moto école Street Passion à Arbois, Restaurant Messages Gourmands à Poligny, Salon de Coiffure la Coup'elle à Salins les Bains, Modern Pressing à Arbois) ;

VU le tableau récapitulatif des bénéficiaires, de la nature des projets d'investissement, des montants de dépenses éligibles ainsi que des montants de subventions en annexe de ce rapport ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ Attribue, dossier par dossier, au titre du dispositif Fonds Régional Territorial et au titre du règlement de « De Minimis », Volet Investissement les subventions suivantes aux montants indiqués dans le tableau récapitulatif ci-joint ;

2/ Précise que suite à ces attributions, les crédits qui ont été fléchés pour le volet INVESTISSEMENT sont intégralement consommés, le dispositif est désormais clos ;

3/ Autorise Monsieur le Président de la CCAPS, ou son représentant, à signer tout acte afférant à ces décisions.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210706-CO278DE_2021-DE

VOLET INVESTISSEMENT :

BENEFICIAIRE	SECTEUR ACTIVITE	PROJET	MONTANT DEPENSE ELIGIBLE EN € HT OU TTC (SI TVA non récup.)	MONTANT SUBVENTION ATTRIBUEE
SAS MICHAUD PERE ET FILS LES ARSURES	SCIERIE FIXE ET MOBILE	ACQUISITION D'UNE NOUVELLE SCIE FIXE	191 000 € (Plafonnée à 30 000 €)	10 000 €
SAS DELICES DES ARTS SAINT LOTHAIN	ARTISAN BOULANGER	INVESTISSEMENT MATERIEL : FOUR, CHAMBRE DE FERMENTATION, LAMINOIR, ARMOIRE NEG.	53 800 € (Plafonnée à 30 000 €)	10 000 €
SARL BRASSERIE LES BABOUINS JURASSIENS POLIGNY	BRASSERIE ARTISANALE	INVESTISSEMENT MATERIEL : LAVEUSE DE FUTS, GENERATEUR DE VAPEUR	20 671 €	7 668 €
SARL RDV DES 20'S - LE MARCOTON - ARBOIS	BAR A VINS / RESTAURATION	INVESTISSEMENT MATERIEL : CUISEUR MULTIFONCTIONS, LAVE VAISSELLE OSMOSEUR	12 925 €	5 731 €
SARL LES ARCHIVES ARBOIS	CAFE CULTUREL	INVESTISSEMENT MATERIEL COMPLET POUR CREATION BAR + TERRASSE	100 000 € (Plafonnée à 30 000 €)	10 000 €
TOTAL				43 399 €

- Suite à ces attributions, les crédits engagés pour les aides à l'investissement s'élèvent à 200 093 €.
 - Enveloppe budgétaire initiale de 175 496 € ré-abondée de 24 597 € Crédits CCAPS

Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210706-CO278DE_2021-DE